

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

COMMUNE DE TREZIERS

Séance du 22 août 2013

Date de convocation : 14.08.2013
Nombre de membres en exercice : 08
Nombre de membres présents : 07
Nombre de procuration : 0
Votes pour : 07
Votes contre : 0
Abstentions : 0

OBJET : Procédure de protection captage eau potable

L'an deux mille treize le vingt deux août à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur GAUVRIT Jean-Christophe, Maire.

Présents : GAUVRIT JC – LUGA B – FAURE R - SANDRES M – CHIVA N – RICHOU D – PPIQUEMAL S -

Absent : LOUVET M -

Madame CHIVA Nadine a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la procédure citée en objet qui avait été lancée par délibération en date du 2 avril 2010.

Après avoir remis en avril 2011 le dossier d'étude préliminaire à l'Agence Régionale de Santé (ARS), un hydro géologue agréé a été nommé. Les éléments en sa possession ne lui permettent pas d'émettre un avis, une étude complémentaire était nécessaire.

Le cabinet hydrogéosphère d'Axat nous a présenté un devis de **2 254,50 € HT** afin de réaliser cette étude complémentaire.

Après en avoir délibéré, et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, décide :

- **D'approuver** sans réserve le travail établi par le cabinet hydrogéosphère d'Axat pour un montant total hors taxes de **2 254.50 €**,
- **L'Agence** Adour Garonne nous ayant versé une aide financière de 50 %,
- **Demande** au Département une subvention aussi élevée que possible,
- **De prendre acte que :**
 - o L'opération déjà réalisée avait obtenue un accord anticipé du Département.
- **De donner tous pouvoirs** à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires pour mener à bien cette opération,

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Jean-Christophe GAUVRIT.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Sous Préfecture le **28/08/13**
Et notification du **23/08/13**

REÇU A LA
SOUS-PREFECTURE
DE LIMOUX LE

23 AOUT 2013

